

**Il y a un champion
en chacun de nous**



**15^e Course Solidaire Interentreprises
Rueil-Malmaison
Parc des sports et des loisirs Michel Ricard
Jeudi 03 Mai 2018 de 12h à 14h**

course.rueil@specialolympics.fr

07 62 93 18 27

En France, 700.000 personnes vivent avec un handicap mental.

C'est pour elles que nous courrons !

Les Courses Solidaires Interentreprises



Un relais de 4x2,5km
(certificat médical obligatoire)



12h à 14h: buffet gratuit
pour les participants



Un challenge interne
Un moment de partage
avec les athlètes Special
Olympics
Une occasion unique de
marquer votre solidarité

100%

La totalité des recettes est
reversée au profit de
Special Olympics France,
qui propose chaque année
près de 150 événements
sportifs à plus de 20.000
personnes en situation de
handicap mental.



800€ par équipe de 4
coureurs, donnant droit à
une réduction d'impôts de
60 %

Et chaque année, entre 6.000 et 8.500 enfants naissent avec une déficience intellectuelle. Avec les familles, plusieurs millions de personnes sont concernées et demeurent invisibles.

Notre ambition est de changer le regard porté par la société sur le handicap et d'offrir au plus grand nombre d'enfants, d'adolescents et d'adultes la possibilité de vivre la joie du sport.

Le sourire des athlètes est notre récompense

Principale source de financement de l'association, les Courses Solidaires rassemblent plus de 250 entreprises, petites et grandes, et 4.000 coureurs. « C'est un grand honneur pour nous, les entreprises de Sophia-Antipolis et leurs représentants, d'avoir l'occasion d'apporter notre contribution à l'admirable démarche de Special Olympics. Vos athlètes font preuve d'une telle énergie, d'un tel enthousiasme et d'une telle volonté que nous sommes fiers d'avoir pu, grâce à vous et modestement, leur consacrer quelques heures. Leurs sourires constituent notre récompense, elle est immense ! » témoigne Etienne Delhay, directeur exécutif du Sophia Club Entreprises.

Selon Nathalie Dallet-Fèvre, directrice générale de Special Olympics France : « L'engagement des entreprises auprès des athlètes est un exemple formidable de mobilisation interne. Il nous permet de continuer à avancer sur la voie de l'inclusion sociale, car c'est avec le soutien de chacun que nous changerons le regard de tous ».

En courant avec nous, vous offrez aux personnes qui vivent avec un handicap mental la possibilité de s'épanouir par le sport.

Special Olympics France est une association loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Notre mission est d'offrir aux personnes qui vivent avec un handicap mental, la possibilité de s'épanouir grâce au sport. Chacun, selon ses envies et ses capacités, a la possibilité de participer à un entraînement, à une rencontre sportive.

En multipliant les événements sportifs, notre ambition est de favoriser l'inclusion sociale et de changer le regard de la société sur le handicap mental.



**En France, 700.000 personnes vivent avec un handicap mental.
C'est pour elles que nous courrons !**

Grâce à vous, nos athlètes ont vécu une année 2017 placée sous le signe des grandes émotions sportives. Merci de nous avoir permis de réaliser ces rêves ! Parents, familles et amis d'athlètes en témoignent :

« Fidèles depuis 10 ans avec nos enfants et toujours heureux de participer », IME L'Espoir (95)



« Je n'avais jamais vu mon fils aussi épanoui » « Ce que je ressens va bien au-delà de la fierté. Quand j'ai vu Loris monter avec ses coéquipiers sur la troisième marche du podium, j'ai été submergé par l'émotion, j'étais tout simplement heureux pour lui et je me suis senti privilégié de partager ce moment avec lui. Je ne l'avais jamais vu aussi épanoui ». Bertrand, papa de Loris

« Mon enfant reconnu au milieu de tous ! » « J'ai vu des parents, des coaches pleurer lors de la remise de médailles. Fiers, tellement fiers. Mon enfant est sur le podium, reconnu au milieu de tous ! Le travail de toute une année d'efforts, de longues années d'efforts... » Marie, Coach

« Nous, parents, n'imaginions pas que nos enfants étaient capables de faire tant de choses ! ». Éric, papa de Jordan



**NOUS AVONS BESOIN DE VOUS
EN 2018!**

Rencontre Multisport INSEP
18 mars, Paris

Jeux Nationaux d'Hiver
22-25 mars, Autrans

Tournoi de Football SKF
29-31 mars, Saint-Cyr-sur-Loire

Meeting de Natation
6-8 avril, Valbonne

Rencontre Multisport INSEP
18 Mars, Paris

Raid Unifié
1-3 juin, Chambon

Special Olympics France Cup
6-9 juillet, Paris

Sport Pass Unifié
12 juillet, Dunkerque

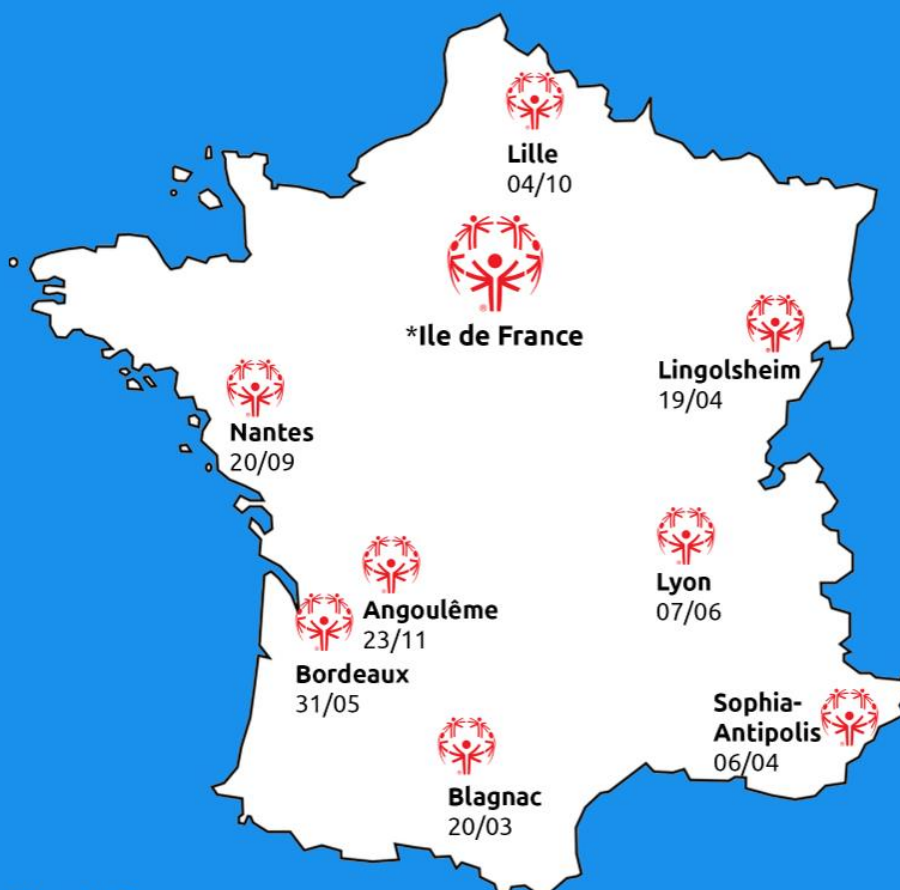
Meeting de Natation
Novembre, Paris

Tournoi de Futsal
Décembre, Metz

Les athlètes Special Olympics comptent sur vous !

Les Courses Solidaires Interentreprises

Entreprise et Handicap : Un relais gagnant en 2018 !



*Ile de France :

Reuil-Malmaison	03/05
Paris Nord 2	17/05
Boulogne-Billancourt	24/05
La Défense	19/06
Cergy	27/09
Montigny-le-Bretonneux	09/10
Créteil	11/10

Course Solidaire de Rueil-Malmaison

Le concept de la Course Solidaire

Chaque entreprise est invitée à inscrire une ou plusieurs équipes de **4 salariés** qui auront à parcourir 10km en relais, soit **2,5km par coureur**, entre 12h et 14h.



La Course Solidaire de Rueil fête ses 15 ans !

Le Jeudi 03 Mai 2018 aura lieu la 15^e édition de la Course Solidaire de Rueil-Malmaison.

En 2017, cet évènement a réuni pas moins de 456 coureurs représentant 26 entreprises.

Les fonds récoltés

Ainsi, 84 800 € ont été collectés et ont permis à Special Olympics de financer ses activités à destination des personnes qui vivent avec un handicap mental.



Fiche d'inscription, Rueil-Malmaison

Jeudi 03 Mai 2018

Coordonnées de l'entreprises		Adresse de facturation	
Raison sociale		Adresse	
Adresse		Contact	
Contact		E-mail	
E-mail		Tél.	
Tél.		Fax	
Fax		Indications particulières à faire figurer :	

Inscription des équipes			
Nombre d'équipes:		X 800€ =	€
Course Relais par équipe de 4 personnes. La distance à parcourir est de 4 x 2,5 km = 10 km Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pieds en compétition de moins d'un an est obligatoire pour chaque participant (à envoyer avant l'événement)			
Fiche à compléter et à retourner <u>avant le 03 Mai 2018</u>, avec un ordre de virement ou un chèque libellé à l'ordre de Special Olympics France Sur demande de votre part, un reçu dons aux œuvres vous sera envoyé pour bénéficier de la réduction d'impôts de 60% du montant engagé			

Equipes participantes

Le Jeudi 03 Avril 2018 aura lieu, au Parc des sports et des loisirs Michel Ricard, la **15^{ème} édition** de la Course Solidaire Interentreprises de Rueil-Malmaison organisée par Special Olympics France.

Les fonds récoltés ont pour objectif **la promotion des pratiques sportives pour les personnes vivant avec un handicap mental**. Les contributions physiques et économiques des entreprises permettent ainsi à Special Olympics France de **générer des projets de développement sportif pour tous**.

Un certificat médical est obligatoire pour participer à l'événement.

Vous pouvez vous référer à l'art. 3 du règlement pour plus d'informations.

Equipe 1	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail (1)
1			
2			
3			
4			

Equipe 2	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail (1)
1			
2			
3			
4			

Equipes participantes

Equipe 3	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail (1)
1			
2			
3			
4			

Equipe 4	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail (1)
1			
2			
3			
4			

Equipe 5	Nom de l'équipe :		
Coureur	Nom/Prénom	Sexe	Adresse mail (1)
1			
2			
3			
4			

Il n'y a pas de limite au nombre d'équipes inscrites.

(1) : Les adresses emails récupérées nous permettent de vous transmettre un lien de téléchargement vers les photos de la course ainsi que les dernières informations avant la course.

Règlement

Article 1 : Présentation

- Les Courses Solidaires Interentreprises Special Olympics sont organisées par l'association Special Olympics France. 100% des recettes des courses sont destinées à financer les programmes de Special Olympics France, association loi 1901 reconnue d'utilité publique, dont la mission est de favoriser l'épanouissement des personnes en situation de handicap mental grâce à ce sport.
- Le parcours est constitué d'une ou plusieurs boucles totalisant chacune approximativement 2.5 km. Les personnes en situation d'handicap mentales prennent le départ en même temps que les coureurs des entreprises et effectuent le même parcours. Avant le départ, les éducateurs sportifs nous informent des distances que chaque coureur compte réaliser.
- Pour des raisons de sécurité, des départs différés peuvent être donnés si le nombre de coureurs présents est trop important

Article 2 : Conditions de participation

- Chaque équipe est constituée de quatre coureurs (au maximum). La composition de celle-ci est libre. Chaque coureur doit parcourir la distance de 2,5 km, pour un total de 10 km par équipe.
- Un dossard est remis à chaque coureur, indiquant le numéro de son équipe et sa position dans le relais (de 1 à 4).
- Une équipe peut également comporter moins de 4 coureurs. Dans tous les cas, la distance à parcourir devra être divisée en palier de 2,5 km et de façon à toujours effectuer une distance totale de 10 km par équipe.
- Pour chaque palier de 2,5 km, un dossard différent doit être porté pour permettre aux chronométrateurs d'identifier la position du coureur et l'avancement de l'équipe dans la course.

Article 3 : Certificat Médical

- Chaque personne participant à la course doit justifier de sa bonne condition physique en fournissant **une copie d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an; ou une photocopie d'une des licences suivantes**:
 - « Ahtlé Compétition », « Athlé Santé Loisir option Running », « Pass' Running » délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme.
 - Licence délivrée par la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP avec la mention « non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme ou de la course à pied en compétition ».
 - Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon.
 - Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL. Ce certificat doit être fourni en même temps que le dossier sportif.
- Tout justificatif manquant entraînera la non-inscription du coureur.

Article 4 : Inscriptions

- Le droit d'inscription est de 800€ par équipe, et fait l'objet d'une réduction d'impôt de 60% du montant engagé.
- Aucun transfert d'inscription ou revente de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

Règlement

Article 5 : Facturation, Règlement, Reçu Fiscal, Désistement, Annulation ou Report

- **Facturation** : Dès réception de l'inscription, Special Olympics France adresse une facture à l'entreprise participante, à raison de 800€ par équipe.
- **Règlement** : La facture de la participation à la course est réglée par l'entreprise au plus tard, à J-30 jours du jour de la course.
- **Reçu Fiscal** : A la demande de l'entreprise, Special Olympics France adresse à l'entreprise un reçu fiscal, dès réception du règlement.
- **Désistement** : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, au-delà de J-20 jours avant le jour de la Course. Toute facture établie suite à une inscription devra être honorée, même en cas de désistement au-delà de ce délai.
- **Annulation ou report** : L'organisation se réserve le droit de reporter ou d'annuler la manifestation en cas de force majeure. Si la course devrait être annulée, sans possibilité d'être décalée, pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription pourra être effectué et aucune indemnité ne sera perçue.

Article 6: Déroulement sportif de l'épreuve

- Pour passer le relais, le coureur doit taper dans la main de son coéquipier.
- L'organisation pourra prendre la décision de déclasser une équipe dans le cas où un coureur n'ait pas suivi les consignes de courses (boucles à parcourir, couloir de décélération, ...).
- L'épreuve est chronométrée, électroniquement, individuellement et collectivement.
- Un classement général est établi. L'équipe ayant effectué le meilleur temps total remporte la course.
- Les équipes des établissements spécialisés sont également récompensées.
- Les équipes invitées peuvent participer à la course mais ne pourront pas accéder au podium.

Article 7 : Panier-repas et Récompenses

- La course est clôturée par un buffet offert à tous les participants ainsi que le podium des 3 premières équipes masculines, féminines et mixtes.

Article 8 : Droit d'image

- Les participants sont susceptibles d'être filmés ou photographiés pendant toute la durée de l'évènement (avant, pendant et après la course). Les images et/ou vidéos sont enregistrées et pourront être utilisées par Special Olympics à des fins médiatiques, via tous supports de communication existants (TV, internet, presse, ...) ou non encore connus.

Article 9. Acceptation du règlement

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du dit règlement et en accepter toutes les clauses. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée.

Réduction d'impôt

Le régime fiscal des dons des entreprises publié le 24/01/2005 (Source : Impots.gouv.fr) :

Les dons, effectués par les entreprises au cours des exercices ouverts depuis le 1er janvier 2003, donnent droit à une réduction d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés. Le montant de cette réduction est plafonné en fonction du chiffre d'affaires.

Une réduction appliquée aux versements effectués au titre du mécénat

Il s'agit des sommes versées par les entreprises, par exemple, au profit :

- ☛ d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, familial, culturel ou concourant à la défense de l'environnement naturel
- ☛ de fondations ou associations reconnues d'utilité publique.

En contrepartie de la réduction d'impôt, les dons ne peuvent être compris dans les charges déductibles pour la détermination du résultat imposable.

Une réduction d'impôt plafonnée

La réduction d'impôt est égale à 60 % des versements effectués, plafonnés à 5 % (5 pour mille) du chiffre d'affaires réalisé au titre de l'exercice. Lorsque cette limite est dépassée, l'excédent de versement peut être reporté sur les cinq exercices suivants, après prise en compte des versements effectués au cours de ces exercices, sans que le total des versements puisse excéder, par exercice, le plafond de 5 % du chiffre d'affaires.

Comment bénéficier de la réduction d'impôts? Si votre entreprise est soumise à l'impôt sur le revenu (BIC, BNC, BA) :

La réduction d'impôt est imputée sur votre impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle les dons ont été versés. Si le montant de votre impôt sur le revenu n'est pas suffisant pour permettre de déduire la totalité de la réduction d'impôt, vous pouvez utiliser l'excédent pour le paiement de l'impôt sur le revenu dû au cours de l'une des cinq années suivantes après imputation de la réduction d'impôt de l'année.

Les excédents de réduction d'impôt s'imputent dans l'ordre dans lequel ils ont été constatés. Vous devez donc :

- ☛ joindre, à la déclaration de résultat de votre entreprise, la déclaration spéciale n°2069 M-SD, sur laquelle sera déterminée la réduction d'impôt de l'exercice en tenant compte, éventuellement, des montants de versements qui ont dépassé la limite 5 % du chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2003
- ☛ porter ce montant de réduction d'impôt sur votre déclaration annuelle de revenus (ligne 7 US "Réduction d'impôt mécénat")
- ☛ joindre, à la déclaration annuelle de revenus, l'état de suivi n°2069-MS2-SD si la réduction d'impôt de l'exercice 2003 n'a pu être imputée intégralement sur l'impôt sur le revenu de l'année 2003.

Contact

Kévin Hersard

Responsable de la Course Solidaire de Rueil-Malmaison

Tél.: 07.62.93.18.27

course.rueil@specialolympics.fr

Julien Robert

Responsable des Courses Solidaires

Tél.: 06.64.57.06.55

julien.robert@specialolympics.fr

Special Olympics France

14 Boulevard de Douaumont

75017 Paris

Abonnez-vous pour suivre toute notre actualité:



<https://www.specialolympics.asso.fr/2017/07/20/course-solidaire-interentreprises-de-rueil-malmaison-14eme-edition-2017/>

<http://www.youtube.com/user/specialolympicsF/videos>

<https://www.facebook.com/SpecialOlympicsFrance>